

CA / 039 / 2023-2024

## Damas, le 22 Mai 2024

Chers parents,

Nous tenons à vous informer des décisions prises concernant le traitement des dossiers d'inscription et de réinscription pour l'année scolaire **2024-2025**.

**1. À la réinscription, une avance de 6 000 000 L.S par élève est exigée, la facture sera envoyée ultérieurement.**

- Cette avance à valoir sur les frais de scolarité de l'année **2024-2025 n'est en aucun cas remboursable.**
- Ces dispositions s'appliquent également aux élèves français boursiers. Si une bourse leur est attribuée, l'avance sera remboursée à la famille.
- En cas de non-paiement de cette avance, la réinscription ne sera effective que sous condition de paiement de l'intégralité de la première cotisation trimestrielle et du versement des frais de reprise, ce en fonction des places disponibles.
- Cette avance est payée **soit à la banque Bemo Saudi Fransi, soit à la banque Byblos Syria.**

**2. Le non-paiement de l'avance pour l'année scolaire 2024-2025, ou de la totalité ou d'une partie des frais de scolarité de l'année scolaire 2023-2024, entraînera le non-traitement du dossier de réinscription, et l'élève sera considéré comme radié. Aucun document officiel ne sera fourni avant paiement des montants dus.**

**En cas de non-paiement des frais de scolarité pour 2023-2024, l'inscription de l'élève pour 2024-2025 ne sera effective que sous condition du paiement des arriérés et des frais de reprise.**

**3. Tarifs de scolarité 2024-2025 :** Les frais de scolarité **sont exigibles en totalité** pour tout trimestre commencé :

ÉTAPE	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE	COLLÈGE	LYCÉE
	PS – MS – GS	CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2	6 <sup>e</sup> – 5 <sup>e</sup> – 4 <sup>e</sup> – 3 <sup>e</sup>	2 <sup>nd</sup> – 1 <sup>ère</sup> – TER
1 <sup>er</sup> trimestre	15.600.000	15.600.000	15.600.000	15.600.000
2 <sup>ème</sup> trimestre	11.700.000	11.700.000	11.700.000	11.700.000
3 <sup>ème</sup> trimestre	11.700.000	11.700.000	11.700.000	11.700.000
<b>Par Année en L.S.</b>	<b>39,000,000</b>	<b>39,000,000</b>	<b>39,000,000</b>	<b>39,000,000</b>

**4. Les frais d'inscription :**

- Frais de première inscription **15 000 000 L.S. :**
- PLUS une avance sur le 1<sup>er</sup> trimestre, égale à **6 000 000 L.S.**
- Ces deux montants seront payés au moment de l'inscription à la banque Bemo Saudi Fransi ou à la banque Byblos Syria.
- Ces deux montants ne sont en aucun cas remboursables.

## 5. Précisions :

- **Les frais de reprise (après moins d'une année scolaire) sont de 8 000 000 L.S.**, à payer au moment de l'inscription, soit à la banque Bemo Saudi Fransi, soit à la banque Byblos Syria.
- La rupture de paiement des frais de scolarité trimestriels durant l'année scolaire, en partie ou en totalité, entraîne le paiement des frais de reprise à la rentrée suivante.
- A la réinscription, le non-paiement de l'avance de réinscription, entraîne le paiement des frais de reprise.
- À noter : la réinscription scolaire en cas de reprise se fait en fonction des places disponibles.
- Lorsque la période de rupture des paiements dépasse la durée de l'année scolaire, le paiement des frais d'inscription est exigé. Dans ce cas, le dossier sera considéré comme une nouvelle inscription.
- La continuité des paiements de droits de scolarité en l'absence physique de l'élève pourrait valoir pour réservation de la place, et pourrait dispenser des frais de reprise, en fonction du dossier scolaire présenté au retour.
- L'escompte de fratrie sur les frais de scolarité est comme suit :  
**1<sup>er</sup> enfant : pas d'escompte, 2<sup>ème</sup> enfant : 15%, 3<sup>ème</sup> enfant et plus : 20%.**
- L'escompte de parent salarié du LFCDG sur les frais de scolarité : **50%** pour chaque enfant.

## 6. Les frais d'examens : ils sont payés soit à la banque Bemo Saudi Fransi soit à la banque Byblos Syria:

- 3<sup>ème</sup> : **2 000 000** Livres Syriennes
- 1<sup>ère</sup> : **2 500 000** Livres Syriennes
- Terminale : **3 300 000** Livres Syriennes

## 7. Les tarifs de scolarité mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'augmenter en cas d'inflation d'un taux plus élevé que prévu, et de diminution du pouvoir d'achat.

La Proviseur

Laurence Karam

La Présidente du Conseil de Gestion

Maya Arkoush

Directrice Superviseuse

May Zad Aref